



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 26 FÉVRIER 2026 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D11 - Musée des Cordeliers - Programmation 2026

Date de convocation : 20 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Arthur AUGER à Cyril CHAPPET ; Médéric DIRAISON à Jean MOUTARDE ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Julien SARRAZIN à Matthieu GUIHO ; Gaëlle TANGUY à Myriam DEBARGE

Absents excusés : 2

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX

Absents : 2

Houria LADJAL ; Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Anne DELAUNAY

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D11 - Musée des Cordeliers - Programmation 2026**Rapporteur : M. Cyril CHAPPET**

À l'aube du renouvellement de son parcours d'exposition permanent, le musée des Cordeliers se consacrera en 2026 à la concrétisation de ce grand projet. Son équipe poursuivra ses actions de médiation, en hors les murs.

CONSERVATION-RESTAURATION DES COLLECTIONS DU MUSÉE

Dans le cadre de la refonte du parcours permanent, le musée concentrera ses efforts sur la restauration des œuvres qui seront intégrées au futur circuit de visite. Deux opérations de conservation-restauration seront confiées à Delphine Bienvenu et Sébastien Brunner pour un ensemble composé de sept pièces lapidaires gallo-romaines, datées des I^{er} et II^e siècles, et de cinq éléments d'architecture médiévale.

Les œuvres gallo-romaines comprennent trois chapiteaux, une colonne, un élément de colonne et un buste, issus d'une fouille d'archéologie préventive menée par l'Inrap en 2020 à Saint-Jean-d'Angély, ainsi qu'une cippe funéraire donnée à la Ville en 1922.

L'ensemble médiéval se compose d'une armature de fenêtre gothique, d'une gargouille, d'une sculpture représentant un aigle et d'une chouette provenant de l'Abbaye royale, ainsi que d'un modillon provenant de l'ancienne aumônerie.

Ces interventions ont pour objectif d'assurer la stabilité matérielle des œuvres, d'en améliorer la lisibilité et de garantir leur pérennité dans le futur parcours muséographique.

COMMUNICATION ET CAMPAGNE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Afin de soutenir la refonte du parcours permanent, le musée souhaite s'appuyer sur une campagne de mécénat participatif destinée à mobiliser les acteurs de la vie civile, les entreprises, les associations et le grand public, en les invitant à devenir partenaires d'une aventure collective autour de la valorisation du patrimoine. Cette démarche vise à renforcer le lien entre le musée et son territoire, tout en diversifiant les modes de financement du projet.

Pour concevoir, structurer et piloter cette campagne, Nicolas Travaillé sera sollicité. Professionnel reconnu dans le domaine de la communication culturelle et du mécénat, il dispose d'une expérience significative dans l'accompagnement de projets de financement participatif.

Dans le cadre de cette mission, il assurera la définition de la stratégie globale, la mise en place des outils de communication, la coordination des partenaires, ainsi que le suivi des différentes étapes de la campagne. Il accompagnera également l'équipe du musée dans la structuration du discours, la valorisation des œuvres et la mise en récit du futur parcours, afin de donner du sens à l'appel à contribution et de susciter l'adhésion du public.

Son intervention permettra ainsi de sécuriser le bon déroulement de la campagne et de renforcer la visibilité du projet, tout en inscrivant le musée dans une dynamique de coopération et de partage avec l'ensemble des acteurs intéressés.

PRODUCTION VIDÉO

Le musée fera appel au vidéaste Damien Tugulescu pour réaliser des films-interviews qui seront intégrés au futur parcours d'exposition permanent.

PARTICIPATION AUX ÉVÈNEMENTS NATIONAUX**Journées européennes du patrimoine, les 20 et 21 septembre 2026**

Les équipes municipales sont mobilisées pour écrire le synopsis d'un nouveau Cluedo Géant.

Octobre Rose

Le musée réitérera en 2026 sa participation à l'évènement Octobre Rose et se réserve la possibilité de faire appel à un intervenant extérieur afin de mener des ateliers dédiés.

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE GRAINES D'ARTISTES

Pour l'année 2026-2027, le programme de démocratisation culturelle et de sensibilisation à l'art « Graines d'artistes », destiné aux élèves des établissements scolaires des Vals de Saintonge, sera reconduit. Fruit d'un partenariat entre la Ville de Saint-Jean-d'Angély, le Ministère de la Culture (DRAC Nouvelle-Aquitaine, site de Poitiers), l'Éducation nationale, le Département de la Charente-Maritime, Vals de Saintonge Communauté et l'association ADAM, il bénéficiera du soutien financier de ces mêmes partenaires dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle suivi par chaque élève.

Trois artistes ou collectifs professionnels seront à cette fin recrutés pour intervenir dans plusieurs classes autour d'une thématique qui sera définie de façon collaborative.

Le budget nécessaire à l'ensemble des activités de ce programme sera inscrit au Budget Primitif 2026.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le programme d'activités du musée des Cordeliers ci-dessus ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant légal à signer tout document afférent à ces actions et partenariats.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- **Pour : 25**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD



La Secrétaire de séance,
Anne DELAUNAY

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.